



2024 / 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – JAY Hélène - KALIAKOUZAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

EXCUSES : M. GSELL Bernard
M. GUILLARD Paul

Date de Convocation :
21 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2023 – Budget La Piat

Le Président invite les membres du conseil communautaire à délibérer sur les comptes de gestion établis par Madame la Trésorière de la collectivité.

Ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de la part de la Trésorière sur la tenue des comptes. Les résultats de l'exercice 2023 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Vu le CGCT et notamment l'article L1612-12,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les comptes de gestion 2023 de Madame la Trésorière dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du budget La Piat 2023.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET

